

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE « LA RECETTE DE L'AMOUR »

Préambule

La Ville de Châlons-en-Champagne propose un concours d'écriture autour d'une nouvelle appartenant au genre littéraire de la comédie romantique : « *Ecrivez une nouvelle dans le style comédie romantique avec un détail culinaire* », qui se déroulera du 3 novembre 2025 jusqu'au 28 février 2026 et qui s'achèvera par une remise des prix, le 6 juin 2026 à 15 heures à l'auditorium de la médiathèque municipale Pompidou.

Art.1 : présentation du concours

Il s'agit d'un exercice de création, prenant la forme d'un concours de nouvelles originales et inédites sur le thème comédie romantique, afin de valoriser les nouveaux talents. Il est organisé par le réseau des médiathèques municipales de Châlons-en-Champagne.

Le concours comporte deux catégories distinctes :

- catégorie « Ado » (14-17 ans)
- catégorie « Adulte » (à partir de 18 ans)

Les participants devront écrire une nouvelle dans le style comédie romantique avec un détail culinaire. Les scènes à caractère sexuel ne sont pas autorisées, tout comme l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Art.2 : conditions du concours

2.1 : candidature

Pourra concourir toute personne physique de 14 ans et plus. Les organisateurs et les personnes amenées à participer directement ou indirectement à l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

Les candidats devront communiquer, en même temps que leur production écrite, les informations suivantes :

- **nom, prénom,**
- **date de naissance,**
- **adresse postale,**
- **téléphone,**
- **adresse mail.**

Pour les candidats mineurs, il sera également demandé une autorisation écrite et signée par le représentant légal.

Par souci d'anonymat, les coordonnées demandées ne devront pas figurer dans la pièce jointe ou dans le récit, sous peine de voir la participation refusée.

2.2 : dépôt des œuvres

Les candidats pourront envoyer par mail à l'adresse concours-ecriture@chalonsenchampagne.fr ou déposer leur production dans le réseau des médiathèques de la Ville de Châlons-en-Champagne, à compter du 3 novembre 2025 et jusqu'au 28 février 2026 inclus.

Pour être recevable, votre nouvelle doit réunir plusieurs conditions obligatoires.

Concernant le fond :

Le texte doit être inédit, écrit en français et dactylographié.

Il doit respecter le genre et le thème imposé dans ce règlement.

Concernant la forme :

Le texte doit compter entre 600 et 3 000 mots et comporter un titre. Le nombre de mots doit figurer sur la nouvelle.

Un même candidat ne pourra pas présenter plusieurs textes.

Une nouvelle peut être écrite par plusieurs auteurs. Toutefois, un seul lot sera remis.

Les conditions énoncées ci-dessus sont obligatoires ; toute nouvelle ne les respectant pas sera disqualifiée.

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité, voici quelques recommandations :

- Des pages de format A4 (21 cm x 29,7 cm)
- Une police de caractère en Times new roman, taille 12
- Un fichier de format PDF.

Art.3 : calendrier et déroulement du concours

- Du lundi 3 novembre 2025 jusqu'au samedi 28 février 2026 avant minuit : réception des textes, les envois se font par mail à l'adresse concours-ecriture@chalonsenchampagne.fr ou par dépôt à l'accueil d'une des 3 médiathèques :
 - médiathèque municipale Pompidou
68 rue Léon Bourgeois 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 26 94 26
Ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 13 heures à 18 heures, mercredi et samedi de 10 heures à 18 heures
Ouverture pendant les vacances d'été de 14 heures à 18 heures
 - médiathèque municipale Diderot
11 rue du Groupe Libération Nord 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 21 16 06
Ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 18 heures, mercredi de 10 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures, samedi de 10 heures à 18 heures
Ouverture pendant les vacances d'été de 14 heures à 18 heures,
 - médiathèque municipale Gulliver
1 rue du Docteur Calmette 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél : 03 26 26 95 32
Ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 18 heures, mercredi de 10 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures, samedi de 10 heures à 18 heures
Ouverture pendant les vacances d'été de 14 heures à 18 heures,
- Du lundi 2 mars au samedi 16 mai 2026, le jury sélectionnera et contactera les trois auteurs choisis de chaque catégorie,
- Le samedi 6 juin 2026 de 15 heures à 17 heures à l'auditorium de la médiathèque municipale Pompidou : lecture des trois nouvelles sélectionnées dans chaque catégorie, participation du public au classement final et remise des prix pour clôturer la soirée. Les participants et le public seront ensuite invités à un apéritif convivial.

Art.4 : résultats et prix

Le comité, composé de bibliothécaires référents, se réunira après le 28 février 2026 et décidera des trois finalistes de chaque catégorie. Les finalistes seront contactés par le jury afin d'organiser la lecture publique du samedi 6 juin 2026.

La présence des finalistes est obligatoire à la cérémonie, sous peine de disqualification.

Les prix seront constitués de livres, remis en main propre lors de la cérémonie.

À l'issue de cette soirée, les six textes primés seront visibles sur le site internet des médiathèques.

Art.5 : engagements

5.1 : du candidat

Tout participant au concours s'engage à prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement ; certifier l'authenticité de sa production et à en être l'auteur ; répondre à toute demande d'information complémentaire ; à participer à la remise de prix, au lieu et à la date qui lui seront confirmés.

Les lauréats s'engagent à accepter la reproduction et la diffusion gratuite et publique des textes primés ; à faire l'objet d'un article pour le journal mensuel municipal (les candidats ne peuvent pas s'opposer à l'utilisation de leur nom ou image par la Ville ou par la presse) ; à renoncer à tout droit de quelque nature que soit sur les photographies et autres supports.

5.2 : de confidentialité

Les organisateurs du concours d'écriture « La recette de l'amour » s'engagent à : tenir confidentielles les candidatures des participants ainsi que les délibérations ; ne pas diffuser le contenu des dossiers de candidature.

Art.6 : dispositions diverses

En cas de force majeure, la Ville de Châlons-en-Champagne se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'interrompre, ou encore d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent d'émettre toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

#signature#